



# Nos ruralités

Une chance pour la France



## Comités interministériels aux ruralités

Les ruralités sont diverses. Elles ne peuvent plus aujourd'hui être considérées comme un tout homogène, ni dans une logique d'opposition avec les territoires urbains. C'est pourquoi le Gouvernement a choisi de revoir en profondeur son mode d'action suivant trois directions :

- Tout d'abord, il faut **garantir à chaque citoyen un égal accès aux services**, qu'ils soient publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs. C'est au fondement du pacte républicain et l'État doit être le garant de cette égalité qui doit guider toutes les territorialisations des politiques publiques.
- Ensuite, il faut **renforcer les capacités des territoires et de leurs élus à porter et développer des projets** qui permettent une proximité de l'action publique, son adaptation aux besoins réels de nos concitoyens et une efficacité dans leur mise en oeuvre.
- Enfin, l'objectif du Gouvernement est bien de **dépasser les logiques de concurrence territoriale qui ont délité le lien social**, qui ont opposé les territoires les uns aux autres. Ce défi sera relevé en renforçant les pôles de centralité que sont les bourgs-centres et les villes moyennes, et en développant les liens entre territoires ruraux et urbains.

### Une démarche engagée depuis 2014 :

- **Automne 2014**: tenue des « Assises des ruralités ».
- **13 mars 2015** : 1<sup>er</sup> comité interministériel aux ruralités à Laon.
- **14 septembre 2015** : 2<sup>ème</sup> comité interministériel aux ruralités à Vesoul, en présence du Président de la République.
- **Printemps 2016** : préparation d'un 3<sup>ème</sup> comité interministériel aux ruralités.

### Les Assises des ruralités à l'automne 2014 :

7 ateliers thématiques tenus dans 7 régions et départements et mobilisant la plupart des membres du Gouvernement :

- Créer de nouvelles coopérations urbain-rural : pour des territoires solidaires.
- Les ruralités : territoires d'opportunités combinant performance économique et environnementale.
- Une approche spécifique pour les territoires de montagne.
- Rénover le cadre institutionnel et la présence de l'Etat dans les territoires ruraux.
- Des ruralités innovantes, associant qualité de vie et développement économique.
- Comment mobiliser les ressources au service des projets locaux ?
- Service public et services au public en milieu rural.

Près de 1500 personnes participantes. Des contributions écrites d'acteurs têtes de réseaux.

*Lancement des assises par le Premier ministre, avec Sylvia Pinel, et un des sept ateliers :*



# Les Comités interministériel aux ruralités :

## 3 axes déclinés en une soixantaine de mesures

### 1 - GARANTIR À TOUS L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES et ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN LES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX

Les principales mesures et leur état d'avancement :

- **Assurer l'égalité d'accès aux soins par l'ouverture de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP):** 623 maisons en activité fin 2014, 778 maisons en service et 382 projets début 2016. L'objectif fixé en mars 2015 de 1000 en 2017 serait donc dépassé dès 2016.
- **Développer les maisons de services au public (MSAP):** objectif de 1000 MSAP en service fin 2016 (en s'appuyant notamment sur un partenariat avec La Poste qui transforme certains bureaux de poste en MSAP). 416 MSAP labellisées début 2016.
- **Mieux coordonner l'évolution des réseaux de services publics :** par instruction du Premier ministre du 5 novembre 2015, les préfets sont mobilisés et leur rôle renforcé pour assurer une meilleure coordination des implantations territoriales des ministères et de leurs opérateurs en s'appuyant notamment sur les schémas d'accessibilité de services au public et les schémas directeurs immobiliers régionaux.
- **Accélérer la couverture de toute la population et des entreprises par la téléphonie:**
  - Couverture à 100% des centres-bourgs en 2G fin 2016 : 30 millions d'euros pour résorber les zones blanches de téléphonie mobile pour 268 centres-bourgs résiduels, avec un financement des pylônes par l'Etat. Au 1er trimestre 2016, 1 721 centres-bourgs sont couverts par la 3G. L'objectifs est de couvrir les 3 799 centres-bourgs de la cible à la mi-2017.
  - En dehors des centres-bourgs : annonce par MM MACRON et BAYLET le 24 février 2016 d'une enveloppe de 40 M€ pour le financement à 50% des pylônes nécessaires à la couverture, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités, de 800 sites à caractère économique ou touristique d'intérêt hors centre-bourg : 300 en 2016, 300 en 2017, 200 répartis sur 2018 et 2019. Les premiers projets seront sélectionnés en mai.
  - Par ailleurs, un "point unique d'accueil" des collectivités, destiné à conduire un diagnostic de situation et formuler de premières réponses, est en cours de création.
- **Tous les départements engagés dans le plan France Très haut débit :** au 1er mars 2016, 86 projets concernant 97 départements ont été déposés, représentant un montant total de plus 11 milliards d'euros d'investissement, dont 3 milliards de subventions publiques. L'ensemble de ces projets permettra d'équiper plus de 7 millions de prises.
- **Maintenir le commerce et l'artisanat de proximité :** mise en place des contrats de revitalisation commerciale, nouvel procédure d'appels à projet du FISAC, et soutien aux stations-service indépendantes (pour 2016, le règlement d'opération nationale du FISAC reconduit le dispositif d'aide aux stations-service indépendantes. Il est doté à ce jour de 2,9 M€. Cette enveloppe peut être majorée jusqu'à 9,4 M€ mobilisés sur l'enveloppe de 500M€ du Fonds de soutien à l'investissement des communes).
- **L'école en milieu rural:** développement des projets éducatifs territoriaux et des conventions ruralité. Mobilisation des préfets sur l'enjeu des conventions ruralités (discours aux préfets de la ministre de l'éducation nationale le 14 décembre). Lancement d'un groupe de travail sur l'école en milieu rural et remise du rapport du sénateur Duran en mars. Prise en compte de la ruralité dans les mesures

*budgétaires de la rentrée 2016 : neutralisation des baisses démographiques et attribution d'emplois pour accompagner des conventions "ruralité" qui programment un travail de fond sur les structures scolaires du premier degré (120 ETP - s'ajoutant aux autres créations d'emplois - répartis entre 11 académies : Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Rennes, Toulouse).*

- **Assurer les conditions d'une mobilité pour tous:** plans de mobilité rurale et développer les plates-formes de mobilité (instruction aux préfets diffusée fin mars dans le cadre de la seconde enveloppe du fonds de soutien à l'investissement des communes).
- **Favoriser la réhabilitation des logements privés grâce au programme « Habiter mieux » de l'ANAH :** 49.706 logements financés en 2015, dont 40% en secteur rural soit environ 20.000 logements. Objectif de 70.000 logements en 2016, dans les mêmes proportions, soit environ 28.000 en espace rural.
- **Le prêt à taux zéro pour la réhabilitation des logements privés en espace rural :** 30000 communes éligibles depuis le 1er janvier 2016. Objectif d'environ 10 000 PTZ "ancien" dans toute la France en 2016, dont 7 500 environ en zone C (détendue).
- **Promouvoir le télétravail dans la fonction publique et les entreprises :** Décret relatif au télétravail dans la fonction publique publié le 12 février 2016. Elaboration en cours par le CGET d'un plan national du déploiement du télétravail, avec les associations d'élus et les partenaires sociaux.

*Le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 à Laon :*





## 2 - AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Les principales mesures et leur état d'avancement :

- **Réformer la dotation globale de fonctionnement du bloc communal** : le gouvernement remettra au Parlement, avant le 30 juin, un rapport tenant compte des nouveaux EPCI votés en SDCI. Puis un groupe de travail se saisira du texte pour élaborer par étapes, avec le Parlement, un projet abouti pour le mois d'octobre, dans le cadre du PLF 2017.
- **Soutenir l'investissement public local**: DETR maintenue à 800 millions en 2016 et création du Fonds de soutien à l'investissement des communes et leur groupement d'1 milliard d'euros (deux enveloppes de 500 et 300 millions, et 200 millions de DETR).
- **3,8 milliards d'euros apportés par l'Etat et les Régions dans les volets territoriaux des CPER.**
- **Réformer le dispositif des zones de revitalisation rurale**: réforme exposée dans l'article 45 de loi de finances rectificative pour 2015. Elle ne s'appliquera qu'à partir du 1er juillet 2017, pour permettre la prise en compte de la future carte des EPCI, et jusqu'au 31 décembre 2020 (classement ensuite pour 6 ans). Le classement sera désormais défini selon un double critère de faiblesse de densité de population et de faiblesse du revenu par habitant. Environ 13600 communes seraient classées, à l'échelle des EPCI.
- **Répondre aux besoins d'ingénierie publique** :
  - Diffusion aux préfets, le 11 mars 2016, d'une « directive nationale d'orientation relative à l'ingénierie d'Etat dans les territoires » pour cartographier et coordonner les acteurs.
  - Trois missions expérimentales du dispositif «AIDER » (Ariège, Lozère, Nièvre) en cours et engagement de quatre nouvelles missions dans des stations touristiques de montagne.
  - Lancement en mars 2016 d'un appel à projet de la DHUP relatif aux « ateliers des territoires », traitant du périurbain et du projet de territoire en montagne.
  - Mise en place du Conseil aux territoires au sein des DDT.
- **Soutenir l'agriculture locale** :
  - **Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**, collectifs comprenant en majorité des agriculteurs qui mettent en œuvre, de façon libre et volontaire, un projet d'amélioration des méthodes de production agricole, pour combiner performance économique, environnementale et sociale. Au 1er mars, 246 ont été reconnus, dépassant l'objectif initial annoncé de 200 GIEE à la fin 2015.
  - **Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics pour atteindre 40 % de produits locaux et de qualité dans la restauration collective d'ici à 2017.** Sur la base des 3 guides, l'accent a été particulièrement porté, lors du Salon de l'agriculture 2016 (SIA 2016), sur la promotion de cette « boîte à outils des acheteurs publics de restauration collective ». Le déploiement de formations spécifiques est en outre prévu. Les travaux sur les plateformes d'approvisionnement de proximité se poursuivent.
- **Mettre en œuvre la transition écologique et énergétique**: 212 territoires premiers lauréats de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » (TEPCV). Environ 170 territoires supplémentaires devraient être labellisés au 1er semestre 2016. Un second appel à projets a été lancé pour faciliter la promotion des territoires « en devenir », déployer les contrats locaux de transition énergétique dans les territoires ruraux et susciter de nouvelles vocations.

### 3 - ASSURER LA MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

Les principales mesures et leur état d'avancement :

- **Conforter le réseau des bourgs-centres et des villes moyennes** : sur la base d'un projet de territoire porté par les communes et leur EPCI, l'État apportera, grâce à des conventions de financement, son soutien à l'investissement dans différents domaines d'intervention au sein d'une enveloppe de 300 millions d'euros du fonds d'aide à l'investissement local, fléchée pour les bourgs centres et villes moyennes de moins de 50 000 habitants. Le recueil des projets est en cours dans les préfetures, des comités d'engagement valideront les premières subventions en avril et un premier bilan national des projets sera disponible début mai.
- **Veiller à la qualité de l'urbanisme dans les territoires ruraux** : remis le 7 janvier 2016 à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, le rapport de Frédéric Bonnet s'appuie sur plus de 80 contributions d'associations d'élus ou de professionnels pour « aménager les territoires ruraux et périurbains ». Le rapport propose des évolutions méthodologiques pour renforcer les moyens d'ingénierie publique et privée sur lesquels les élus locaux peuvent s'appuyer, améliorer la connaissance et la réflexion sur ces territoires, et y favoriser l'expérimentation et l'innovation.
- **Développer les coopérations ville-campagne** : poursuite des démarches de réciprocité entre agglomération et territoires ruraux par 4 binômes en expérimentation; poursuite de la création de syndicats mixtes de pôles (métropolitains et d'équilibre territorial et rural) associant plusieurs EPCI,...

*Le Comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015 à Vesoul :*



## Comités interministériel aux ruralités : la mise en œuvre et le suivi des mesures dans les régions et les départements

---

- **Mieux faire connaître les mesures et leur étendue** qui touchent tous les domaines de la vie quotidienne des habitants, des entreprises, des élus (urbanisme, santé, numérique, services publics, logement, culture, sécurité, agriculture, ingénierie,...).
- **Territorialiser des mesures** : désignation de « référent ruralité » dans les préfetures de département, animation du réseau à l'échelon régional, comité de suivi national,...
- **Organiser la remontée régulière d'informations sur la mise en œuvre des principales mesures et repérer les territoires infra-départementaux où une action coordonnée et spécifique entre Etat, collectivités et acteurs locaux est nécessaire.**
- **Montrer que les annonces sont suivies d'effets** sur les territoires, même si certaines mesures nécessitent des délais de mise en œuvre et ne produiront leur plein effet que d'ici plusieurs mois.
- **Apprécier les effets cumulés des mesures sur un territoire** (ouvertures de maisons de services, investissements dans l'espace public, réhabilitation de logements,...) et ne pas observer uniquement les progrès de façon sectorielle.
- **Mettre en valeur les territoires**, y compris ceux en grande difficulté, qui sont porteurs d'idées, d'initiatives.

\* \* \*